

# ESPIET

Magazine municipal - juin / juillet 2024





☎ 05.57.24.24.27  
@ mairie.espiet@gmail.com  
🌐 www.espiet.fr



## Cérémonie du 8 mai :

Chaque année, **le 8 mai**, la France se rassemble pour commémorer la fin de la Seconde Guerre mondiale et rendre hommage aux hommes et femmes qui ont sacrifié leur vie pour la liberté. Cette journée revêt une signification profonde, rappelant les luttes et les sacrifices consentis pour garantir la paix en Europe.

Cette année, la cérémonie s'est déroulée sous un joli soleil de printemps. Les élus et habitants présents ont ensuite profité d'un moment convivial, succédant au discours de Monsieur le Maire.



## Démarches :

**Une nouvelle application** pour gérer vos démarches administratives voit le jour : France Identité est une application mobile développée par le gouvernement français pour moderniser et sécuriser la gestion de l'identité numérique des citoyens. Lancée en 2024, cette application permet aux utilisateurs de prouver leur identité de manière numérique en utilisant leur carte d'identité électronique. Elle offre plusieurs fonctionnalités, notamment la possibilité de s'authentifier en ligne de façon sécurisée, de signer des documents électroniquement, et de stocker des documents d'identité de manière sécurisée. Retrouvez plus d'infos et toutes les démarches sur : <https://france-identite.gouv.fr/>





☎ 05.57.24.24.27  
@ mairie.espiet@gmail.com  
🌐 www.espiet.fr



## Animations et loisirs :



L'association **POCLI**, maintenant bien installée sur l'ancienne gare d'Espiet partage son planning d'animations pour les mois de juin, juillet et août :

- **Journée petite enfance le 15 juin (crèche Trotte à St. Quentin)**
- **Café Poclisme du mois de juin**

Et plein d'autres activités en juillet et août : cinéma, karaoké, jeux, cuisine, diffusion cérémonie d'ouverture des JO, balade dans la nature, ...

### Portes ouvertes de PoCLI

N'hésitez pas à venir essayer nos activités tout au long du mois de juin !

**Ateliers Parents-Enfants** : mardi et jeudi de 9h à 11h  
Pilates : lundi de 19h à 20h

**Gym Séniors** : mardi de 11h15 à 12h15

**Stretching** : mercredi de 19h30 à 20h30

**Gym Douce** : jeudi de 17h45 à 18h45

Et venez nous rencontrer au **Café associatif** : mercredi 9h30-12h & 15-18h, jeudi 15h-18h, vendredi 17h30-21h30, samedi 10h-12h

Toutes les infos sur notre page Facebook, Instagram et le site internet.



### Aides :

Pour vous accompagner dans la valorisation de vos déchets, le **SEMOCTOM** propose de rembourser entre 50% et 75% de l'achat, la location ou la prestation de certains matériels permettant de valoriser vos déchets de cuisine et de jardin.

Broyeur de déchets verts, prestation de broyage, kit mulching pour votre tondeuse, poules, poulailler...

Retrouvez toutes les informations relatives à nos aides financières sur [semoctom.com/aides-financieres/](http://semoctom.com/aides-financieres/)



☎ 05.57.24.24.27  
@ mairie.espiet@gmail.com  
🌐 www.espiet.fr



**PLU :**

**Communauté d'Agglomération du Libournais**

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Relative à la révision générale du plan local d'urbanisme d'Espiet**

Par arrêté n°2024-337, le président de la communauté d'Agglomération du Libournais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier de révision générale du plan local d'urbanisme d'Espiet.

A cet effet, **Mme. ANCLA Carole**, a été désignée par le président du tribunal administratif de Bordeaux comme commissaire-enquêtrice et M. Thierry BARBOT en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la communauté d'Agglomération et en mairie d'Espiet **du 24 juin au 2 aout 2024 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture,  
A la Cali (42 rue Jules Ferry 33500 Libourne)

- *Du Lundi au Vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00*

A la Mairie d'Espiet :

- *Du Lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30/ de 13 h 30 à 18 h 30*
- *Mardi de 8 h 30 à 12 h 30*
- *Vendredi de 13 h 30 à 16 h 30*

La commissaire-enquêtrice recevra à proximité de la mairie au 4 Ribeyreau 33420 ESPIET :

- *Lundi 24 juin de 8h30 à 11h30*
- *Samedi 29 juin de 9h à 12h*
- *Mercredi 3 juillet de 14h à 17h*
- *Jeudi 11 juillet 14h à 18h*
- *Mardi 23 juillet de 9h à 12h*
- *Vendredi 2 aout de 13h30 à 16h30*

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet de Révision générale du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé au siège de la communauté d'agglomération et en mairie ou reçues au siège de la communauté d'agglomération au 42 rue Jules Ferry 33500 Libourne par voie postale ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique@lacali.fr](mailto:enquetepublique@lacali.fr)

En complément, le dossier ainsi que toutes les informations relatives à l'enquête publique seront consultables pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : [www.lacali.fr](http://www.lacali.fr)

Des informations complémentaires peuvent également être demandées auprès du Responsable du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Libournais (05 33 03 00 10).

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le président de la communauté d'agglomération

## Documents relatifs aux inscriptions scolaires du RPI

ECOLE PRIMAIRE DE TIZAC DE CURTON  
59 RUE GAILLOT  
33420 TIZAC DE CURTON  
05.57.24.16.59  
06.76.23.63.53  
[ce.0331346j@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.0331346j@ac-bordeaux.fr)

Madame, Monsieur,

Votre enfant est susceptible d'entrer à l'école primaire de Tizac de Curton en septembre 2024.

Pour cela, vous devrez tout d'abord faire l'inscription à la mairie d'Espiet puis faire l'admission définitive à l'école.

Vous trouverez ci-dessous quelques renseignements.

L'équipe pédagogique est constituée de Mme TINOT Nathalie, directrice de l'école et enseignante de la classe de GS/CP et de Mme TRAPET Céline, enseignante de la classe de PS/MS.

Documents à apporter lors du rendez-vous à la mairie:

- **Le certificat des vaccinations obligatoires**, délivré par votre médecin et le carnet de santé (obligatoire pour la première inscription à l'école).
- **Le livret de famille.**
- **Un justificatif de domicile**

L'inscription préalable en mairie (SIRP à la mairie d'Espiet) est obligatoire.

Documents à apporter lors du rendez-vous à l'école:

- **Le certificat des vaccinations obligatoires**, délivré par votre médecin et le carnet de santé (obligatoire pour la première inscription à l'école).
- **Le livret de famille.**
- **Les fiches de renseignements complétées ainsi que l'Annexe Fiche Sanitaire d'urgence et l'autorisation « diffusion-image-voix, création ».** (Fiches à récupérer à la mairie d'Espiet lors de l'inscription)

Les admissions définitives se feront avec la directrice, à l'école maternelle.

Vous voudrez bien téléphoner aux heures de classe afin de convenir d'un rendez-vous et ainsi réserver la place de votre enfant pour la prochaine rentrée.

Une rencontre avec votre enfant sera organisée à l'école maternelle, le

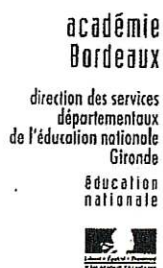
7 juin 2024 à 17H.

Si vous pensez inscrire votre enfant dans une autre école, merci d'appeler l'école de Tizac de Curton afin d'informer la directrice

Nathalie Tinot

Directrice

A faire signer par chacun des parents titulaires de l'autorité parentale.



**Autorisation d'enregistrement et de diffusion  
de l'image/de la voix et des créations originales**

Ecole EEPU d'Espiet  
Adresse : 2 Ribeyreau 33420 ESPIET  
Mél : e.espiet@ac-bordeaux.fr

**Année scolaire 2024 / 2025**

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support audiovisuel et la publication de l'image et/ou de la voix de votre enfant mineur ainsi que pour la publication de ses créations réalisées dans le cadre scolaire.

De nombreuses activités pédagogiques conduisent à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles apparaissent des élèves. L'école peut également être sollicitée par la presse pour réaliser un reportage.

La loi relative au droit à l'image oblige le directeur de l'école à demander une autorisation écrite au responsable légal de l'enfant, non seulement pour la prise de vue mais aussi pour l'exploitation interne à l'école et la diffusion de ces images sur un support : papier ou numérique (cédérom ou site Internet).

Pour ce qui concerne les images (photographies ou films) qui seront faites par les enseignants, elles n'auront d'autres usages que pédagogiques. Elles ne seront pas utilisées à but commercial ou lucratif, elles ne porteront en aucun cas atteinte à l'intégrité de l'enfant et les légendes ne comporteront aucun renseignement susceptible d'identifier précisément l'élève (ni nom de famille, ni adresse). Leur enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit.

Nous soussignés ..... / .....

Responsables légaux de l'élève .....

Informés que, conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques ou films qui concernent l'élève nommé ci-dessus est garanti, que nous pourrions à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposerons d'un droit de modification, de rectification, de suppression sur simple demande auprès de la direction de l'école, si nous le jugeons utile.

**Autorisons la prise de vues dans le cadre scolaire :**

- photographie ou film de notre enfant dans le cadre exclusif d'un projet pédagogique
- prise de vue de notre enfant par des journalistes
- prise de vue de notre enfant par un photographe professionnel pour des photographies de classe (*étant entendu que la présente autorisation n'implique aucune obligation d'achat*)

**Autorisons la diffusion :**

- **de l'image et/ou la voix de notre enfant**
- **des créations originales de notre enfant** (*dessins, peintures, écrits et toute production réalisée à l'école*)

- dans le journal ou le magazine scolaire de l'école (support papier)
- sur un cédérom dont la diffusion est restreinte<sup>1</sup>
- sur support vidéo (*dévidérom*) dont la diffusion est restreinte<sup>1</sup>
- sur le blog ou site Internet de l'école<sup>2</sup>
- sur un site Internet de l'éducation nationale traitant de pédagogie, de formation ou de recherche<sup>2</sup>

Fait à ....., le .....

Signatures des responsables légaux

..... / .....

<sup>1</sup> Restreinte au cadre familial des élèves, aux enseignants et partenaires du projet pédagogique.

<sup>2</sup> Pour la durée de vie du site ou du blog.

Du 28 au 30 juin

# Fête à Espiet

VENDREDI

**28 juin**

18h00 ouverture  
de la fête  
Animation DJ  
Fête foraine  
Restauration sur  
place (Food truck)

DIMANCHE

**30 juin**

8h00 vide grenier toute la  
journée.  
Présentation de motos  
Promenade à Poneys  
Fête foraine toute la journée  
Restauration sur place (Food  
truck)

SAMEDI

**29 juin**

19h00 défilé de majorettes  
Animations DJ  
Restauration sur place  
Fête foraine toute la journée  
23h00 Feu d'artifice

À partir du  
**15 juin**  
votre déchèterie  
**change  
d'heure**



**Horaires d'été**

Du 15 juin au 14 septembre :  
du lundi au samedi  
**de 7h15 à 14h en continu**

**Le reste de l'année**

Du 15 septembre au 14 juin :

les Lundis de 13h30 à 17h15

du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h15

